

ARRETE MUNICIPAL N° 20-209

Sandrine LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1, R412-1, R.325-2 et R325-12 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande effectuée par la société ROGER MARTIN - Route de Montbéliard - 90400 ANDELNANS, mandatée par la ville de Delle pour réaliser divers travaux d'aménagement de voirie sur domaine public à Delle 90100 ;
- Vu l'arrêté n° 20-202 du 30 septembre 2020 ;

CONSIDERANT

qu'il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation des usagers afin de permettre les interventions de la société ROGER MARTIN ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté n° 20-202 du 30 septembre 2020 est modifié comme suit :

RD 26 - Faubourg d'Alsace - Entre les n° 18 et 22 :

- La circulation des véhicules se fera sur demi-chaussée entre les n° 18 et 22, faubourg d'Alsace, un alternat par feux tricolores sera mis en place le temps de l'intervention.
- Le stationnement des véhicules sera interdit aux abords du chantier. Le stationnement des véhicules de l'entreprise sera en revanche autorisé le temps des travaux.

ARTICLE 2 : L'article 10 de l'arrêté n° 20-202 est modifié comme suit :

Les panneaux de signalisation temporaire ainsi que les feux tricolores nécessaires aux dispositions du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise ROGER MARTIN chargée des travaux sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : Les autres articles de l'arrêté n° 20-202 ne sont pas modifiés.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Gendarmerie, les Agents de la Police Intercommunale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des routes ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service des Ordures Ménagères ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise ROGER MARTIN ;
- L'ensemble des service de la ville concernés.

A Delle, le 02 octobre 2020.

Sandrine LARCHER
Maire de Delle



Par délégation du Maire,
Robert NATALE
Adjoint au Maire Ville de DELLE